



MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE RECRUTEMENT
DE SECRÉTAIRES D'ADMINISTRATION ET DE CONTRÔLE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE CLASSE NORMALE
Spécialité administration générale
SESSION 2013**

ÉPREUVE ÉCRITE

Cette épreuve est constituée de **5 questions** appelant des réponses courtes (QRC)
et de **15 questions** à choix multiples (QCM)

**Ce document sera rendu en totalité non dégrafé et remis en fin d'épreuve à
l'intérieur de la copie sans signe distinctif**

Aucun document, ni matériel électronique n'est autorisé

- Les réponses aux questions à réponses courtes devront figurer strictement sur les lignes prévues à cet effet
- Chaque QCM comporte une seule réponse possible

(durée : deux heures ; coefficient 3)

N° d'identification du
candidat :

Vous devez reporter votre numéro d'identification dans le cadre ci-dessus.

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE RECRUTEMENT
DE SECRÉTAIRES D'ADMINISTRATION ET DE CONTRÔLE DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE CLASSE NORMALE
Spécialité administration générale
Session 2013**

Questions appelant des réponses courtes d'ordre général (QRC)

1) Le conseil constitutionnel : composition et compétences

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2) Comment sont élaborées et votées les lois ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3) Présentez les différentes juridictions judiciaires et leurs rôles respectifs

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4) Quel est le rôle d'un préfet de département ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5) En quoi consiste la décentralisation, en quoi diffère-t-elle de la déconcentration ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE RECRUTEMENT
DE SECRÉTAIRES D'ADMINISTRATION ET DE CONTRÔLE DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE CLASSE NORMALE
Spécialité administration générale
Session 2013**

Questions à choix multiples (QCM)

1) Qu'appelle-t-on la cohabitation ?

une période pendant laquelle l'Assemblée nationale et le Sénat procèdent de deux majorités opposées	<input type="checkbox"/>
une période pendant laquelle coexiste un régime parlementaire et présidentiel	<input type="checkbox"/>
une période pendant laquelle le Gouvernement est issu d'une majorité opposée à celle du Président de la République en exercice	<input type="checkbox"/>

2) Comment sont dénommés l'Assemblée nationale et le Sénat lorsqu'ils siègent ensemble :

le Parlement	<input type="checkbox"/>
le Congrès	<input type="checkbox"/>
l'Assemblée extraordinaire	<input type="checkbox"/>
le Conseil de la République	<input type="checkbox"/>

3) La dissolution prévue par la constitution du 4 octobre 1958 :

ne vise que l'Assemblée nationale	<input type="checkbox"/>
ne vise que le Sénat	<input type="checkbox"/>
vise les deux chambres	<input type="checkbox"/>
nécessite l'avis conforme du Sénat	<input type="checkbox"/>

4) Que signifie le sigle D.D.I. ?

Direction départementale inter-administrative	<input type="checkbox"/>
Direction des départements intracommunautaires	<input type="checkbox"/>
Direction départementale interministérielle	<input type="checkbox"/>
Délégation durable des infrastructures	<input type="checkbox"/>

5) Dans les établissements publics de coopération intercommunale, le pouvoir exécutif est exercé par :

le maire de la commune la plus grande	<input type="checkbox"/>
le préfet	<input type="checkbox"/>
le président élu par l'assemblée de l'établissement public de coopération intercommunale	<input type="checkbox"/>

6) Un acte administratif unilatéral est :

une décision non réglementaire concernant la gestion des établissements publics	<input type="checkbox"/>
un contrat entre plusieurs personnes publiques	<input type="checkbox"/>
un contrat entre une personne publique et une personne privée	<input type="checkbox"/>
une décision de l'administration destinée à produire des effets de droit sur les administrés	<input type="checkbox"/>

7) Un établissement public est :

un établissement accueillant du public	<input type="checkbox"/>
un établissement chargé de la gestion des agents de la fonction publique	<input type="checkbox"/>
une personne morale de droit public	<input type="checkbox"/>
un établissement chargé de délivrer les déclarations d'utilité publique	<input type="checkbox"/>

8) Quelle juridiction est compétente pour trancher un litige entre les juridictions administratives et judiciaires ?

le Conseil d'État	<input type="checkbox"/>
le Conseil supérieur de la magistrature	<input type="checkbox"/>
le tribunal des conflits	<input type="checkbox"/>
le Conseil constitutionnel	<input type="checkbox"/>

9) Un référé liberté est :

une procédure de libération conditionnelle d'un détenu	<input type="checkbox"/>
une action en annulation exercée par le préfet dans le cadre du contrôle de légalité d'un acte pris par une collectivité territoriale	<input type="checkbox"/>
un recours devant une juridiction administrative contre une décision qui porte atteinte à une liberté fondamentale	<input type="checkbox"/>

10) Le délai classique pour demander l'annulation d'une décision de l'administration est de :

1 mois	<input type="checkbox"/>
2 mois	<input type="checkbox"/>
3 mois	<input type="checkbox"/>
4 mois	<input type="checkbox"/>

11) Le droit d'accès aux documents administratifs

est issu de la loi du 11 juillet 1979	<input type="checkbox"/>
est assuré par la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA)	<input type="checkbox"/>
ne peut être exercé qu'en formant une demande devant le tribunal administratif	<input type="checkbox"/>
est contrôlé par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)	<input type="checkbox"/>

12) Quel État préside l'Union européenne au 1er semestre 2013 ?

Danemark	<input type="checkbox"/>
Irlande	<input type="checkbox"/>
Grèce	<input type="checkbox"/>

13) Qui représentent les États membres au Conseil européen ?

les ministres des affaires étrangères	<input type="checkbox"/>
les chefs d'État ou de gouvernement	<input type="checkbox"/>
les commissaires européens	<input type="checkbox"/>

14) Le Parlement européen est désigné :

au scrutin universel direct pour une durée de 9 ans	<input type="checkbox"/>
selon un mode de scrutin identique dans tous les États membres	<input type="checkbox"/>
selon un mode de scrutin propre à chaque État membre pour 5 ans	<input type="checkbox"/>
par un collège de grands électeurs élus au suffrage direct	<input type="checkbox"/>

15) En droit communautaire, le recours en carence est :

un recours formé devant la Commission européenne qui vise à sanctionner les États membres qui ne respectent pas leurs obligations	<input type="checkbox"/>
un recours formé devant la Cour de Justice de l'Union européenne qui vise à sanctionner une institution communautaire qui garde le silence ou fait preuve de passivité	<input type="checkbox"/>
un recours formé devant le Tribunal Pénal International par les personnes physiques contre des agissements fautifs ou délictueux des institutions européennes	<input type="checkbox"/>
un recours formé devant la Cour de Justice des Communautés Européennes par le Conseil, la Commission ou les États membres demandant l'annulation des actes pris par le Parlement européen	<input type="checkbox"/>